

Quand la justice fait autant de victimes que les armes

Par Marischka Nkashama

5 Septembre 2018

Les espoirs d'une alternance politique au sommet de l'Etat dans le sens de changement de régime s'envolent petit à petit en République démocratique du Congo. Lundi 3 septembre 2018, la Cour Constitutionnelle a définitivement écarté de la course à l'élection présidentielle l'ancien Vice-Président Jean Pierre Bemba et l'ancien Premier Ministre Adolphe Muzito, considérés comme favoris, en donnant raison à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) qui avait invalidé leurs candidatures. Cette décision de la plus haute instance judiciaire du pays vient compléter la longue liste des autres décisions judiciaires prises ces dernières années à l'encontre des opposants. Décidemment, la justice permet à Kabila d'asseoir un peu plus son pouvoir illégitime et de harceler ses opposants.

Après avoir accepté de ne plus se porter candidat pour un troisième mandat en désignant son dauphin, le Chef de l'Etat Joseph Kabila poursuit sa dérive autoritaire. Le très controversé président de la République poursuit sans désemparer son bail à la tête de l'Etat malgré l'irritation de la majeure partie de la population, officiellement jusqu'à l'élection de son successeur qui doit en principe avoir lieu le 23 décembre prochain.

Et si la population, l'opposition et la communauté internationale sont parvenues à l'empêcher de se représenter, elles ont en revanche fait chou blanc dans leur quête des élections crédibles, gage d'une possibilité d'une alternance démocratique.

Bien loin des attentes suscitées par l'annonce de la désignation du dauphin de l'actuel Président de la République et candidat de sa plateforme, le Front Commun pour le Congo (FCC) à la présidentielle, les congolais assoiffés d'un vrai changement doivent prendre leur mal en patience. Peut-être doivent-ils patienter

encore quelques années, voire de nombreuses années car, tout a été mis en place pour permettre aux dirigeants actuels de rempiler.

Bras armé pour mater l'opposition

De l'armée à la CENI, en passant par l'administration publique et les régies financières jusqu'à la justice, rien ne donne de la chance à l'opposition. En ce qui concerne la justice parce que c'est elle qui fait l'actualité, il ne serait pas exagéré de dire qu'elle combat plus ceux que le pouvoir considère comme ses ennemis qu'elle ne cherche à sanctionner les auteurs des actes répréhensibles.

Les preuves sont légions. D'aucuns pensent lorsqu'on évoque la justice congolaise, aux nombreuses affaires montées contre Moïse Katumbi ou aux condamnations politiquement justifiées de Jean-Claude Muyambo, Eugène Diomi Ndongala ou encore Franck Diongo.

Par ailleurs, un des juges de la Cour Constitutionnelle continue de circuler avec une jeep immatriculée aux initiales de la Présidence de la République. De quoi affirmer que cette instance judiciaire est totalement au service de Joseph Kabila et de sa famille politique ? Sans l'ombre d'un doute.

Bien plus, la justice s'est rendue complice des criminels et d'autres délinquants du droit commun sur toute l'étendue du territoire national soit en fermant les yeux sur leurs crimes, soit en les couvrant.

Ainsi, il n'est pas rare par exemple à Kinshasa de rencontrer des juges ou de hauts magistrats passer des soirées dansantes aux côtés de jeunes identifiés comme de « Kuluna », du nom de délinquants qui sèment la terreur dans le chef de la population par des actes de violence sans pareil même à plein jour.

Il se dit communément dans la capitale congolaise que certains dignitaires du pouvoir droguent ces jeunes et les envoient perturber les activités de l'opposition.

D'autre part, à cause de l'anarchie qui a été érigée en mode de gestion dans tous les secteurs de la vie nationale en RDC, même des policiers sensés sécuriser la population et ses biens se comportent parfois en oppresseurs pour extorquer de

l'argent et de biens de valeur celle-ci. D'où, on entend souvent des Kinois dire qu'il n'est pas bon de tomber sur un policier dans les heures tardives.

Et avec l'invalidation définitive des candidatures de Jean-Pierre Bemba et Adolphe Muzito, les juges de la Cour Constitutionnelle ont confirmé que la justice est le bras armé de Joseph Kabila et de son pouvoir. Tout compte fait, à l'instar des Forces Armées congolaises(FARDC) célèbres pour leur manque de respect aux droits de l'homme, la justice congolaise se rend chaque jour coupable de la mort des milliers de congolais assoiffés de la justice.

Marischka Nkashama